

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° DN930

présenté par

M. Lachaud et M. Saintoul

à l'amendement n° DN|232 de Mme Pic

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter cet amendement par les mots :

« , voire de le supprimer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se justifie de lui-même.